



Emt puis afpr puis-je refuser de signer ??

Par **Quipeutmaider**, le **29/11/2009** à **23:43**

Bonjour,

Ayant signé pour 5 jours un contrat EMTR, je dois ensuite signé une AFPR. Est que je peux refuser de signer l AFPR sachant que cette formation n est pas rémunérée et que je devrais donc dépenser plus pour les frais de déplacements et nourriture. Que peut faire l ANPE : me radier ?

Merci a tous de vos reponses.